

## Mesure de benzène : bilan 2015

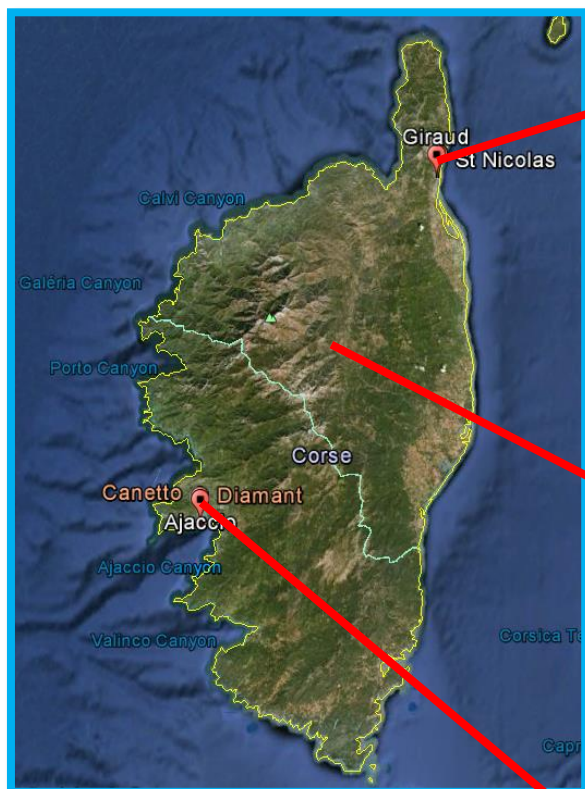
### Le benzène : quelles sources ?

Le benzène est un Composé Organique Volatil (COV) incolore, il appartient à la famille des Hydrocarbures Aromatiques Monocycliques (HAM).

De source anthropique, il provient majoritairement du transport routier via les gaz de combustion. Il est aussi issu de la combustion de matière organique (bois, charbon) et des produits pétroliers. On retrouve le benzène dans de nombreux produits d'importance industrielle (plastiques, fibres synthétiques, solvants, pesticides, colles, peintures...) en tant que matière première. Ainsi il est une source d'émissions également dans l'air intérieur au travers des produits d'ameublement, de construction, de bricolage et de décoration.

Les incendies de forêt et les volcans sont quant à eux des sources naturelles de benzène.

### Le benzène : quels sites de prélèvement ?



Place Saint Nicolas

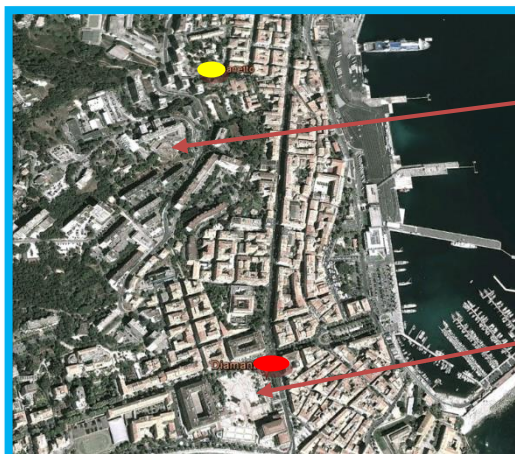
**Bastia**

Collège de Giraud



Stade de Corte

**Corte**






Centre Hospitalier Notre-Dame de la Misericorde

**Ajaccio**

Place Diamant

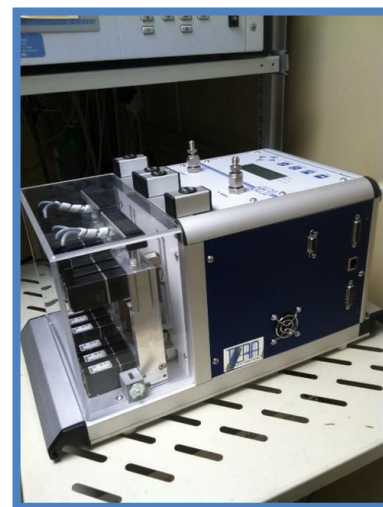
#### Légende :

-  Station urbaine
-  Station trafic
-  Station mobile

### Le benzène : quelle méthode de mesure ?

Le préleveur pompe l'air au travers d'un tube rempli de charbon actif durant 7 jours consécutifs. Pour chaque saison, 2 prélèvements de 7 jours consécutifs sont réalisés sur chacun des sites. Soit pour Bastia : 14 jours à Giraud puis 14 jours à Saint Nicolas et également pour Ajaccio : 14 jours à Canetto puis 14 jours à la Place Diamant. Ainsi une couverture temporelle d'au moins 14 % du temps sur l'année est assurée.

Les tubes sont analysés ensuite en laboratoire (Laboratoire d'analyses pour la surveillance de l'air interrégional, LASAIR) par chromatographie en phase gazeuse et détecteur à ionisation de flamme.



### Tableau récapitulatif de la technique de mesure mise en œuvre :

Méthode	Fréquence	Site de mesure
Prélèvement du benzène sur tube au charbon actif	Un prélèvement continu pendant 7 jours toutes les 7 semaines	Alternativement :
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajaccio : 1 site Place Diamant (station trafic) + 1 site Canetto (station urbain)</li> <li>- Bastia : 1 site Saint Nicolas (station trafic) + 1 site Giraud (station urbain)</li> <li>- Corte : 1 site mobile (rural)</li> </ul>

### Le benzène : Quels impacts sur la santé et l'environnement ?

#### - Sur la santé :

Le benzène est classé cancérigène par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il génère une gêne olfactive, des irritations diverses, une diminution de la capacité respiratoire et des effets mutagènes et cancérigènes.

#### - Sur l'environnement :

Il contribue à la formation de l'ozone troposphérique et des gaz à effets de serre.

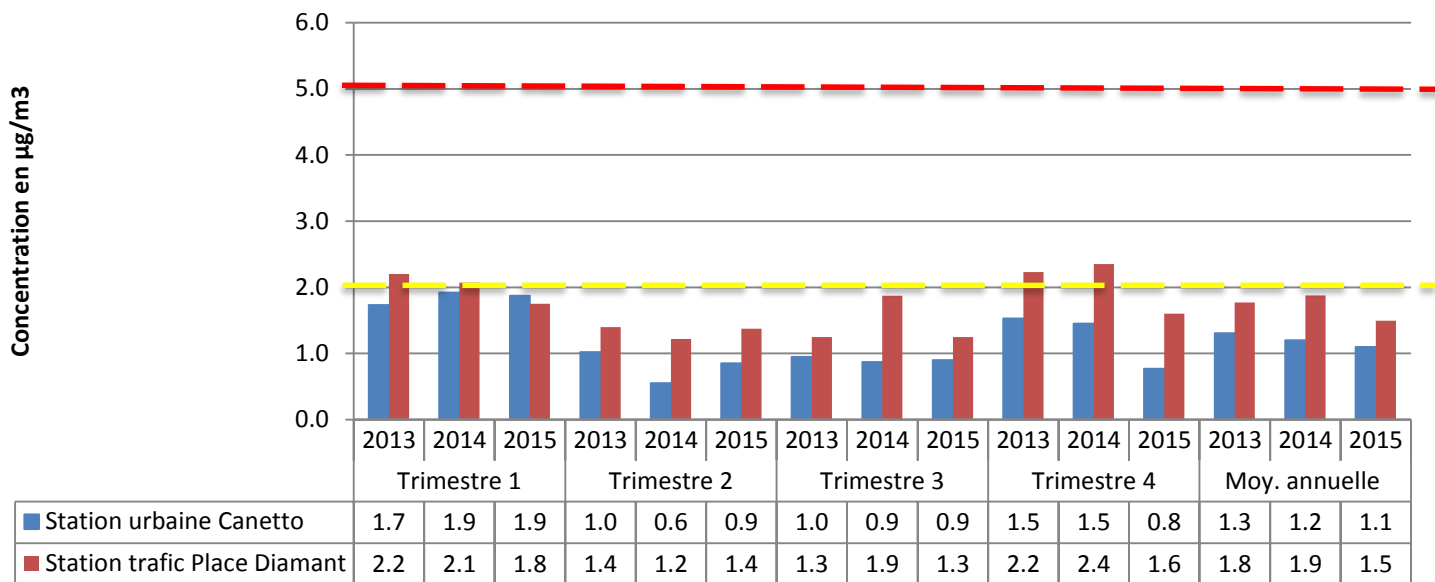
### Le benzène : quelle réglementation ?

Le benzène est soumis au décret 2010-1250 du 21 octobre 2010.

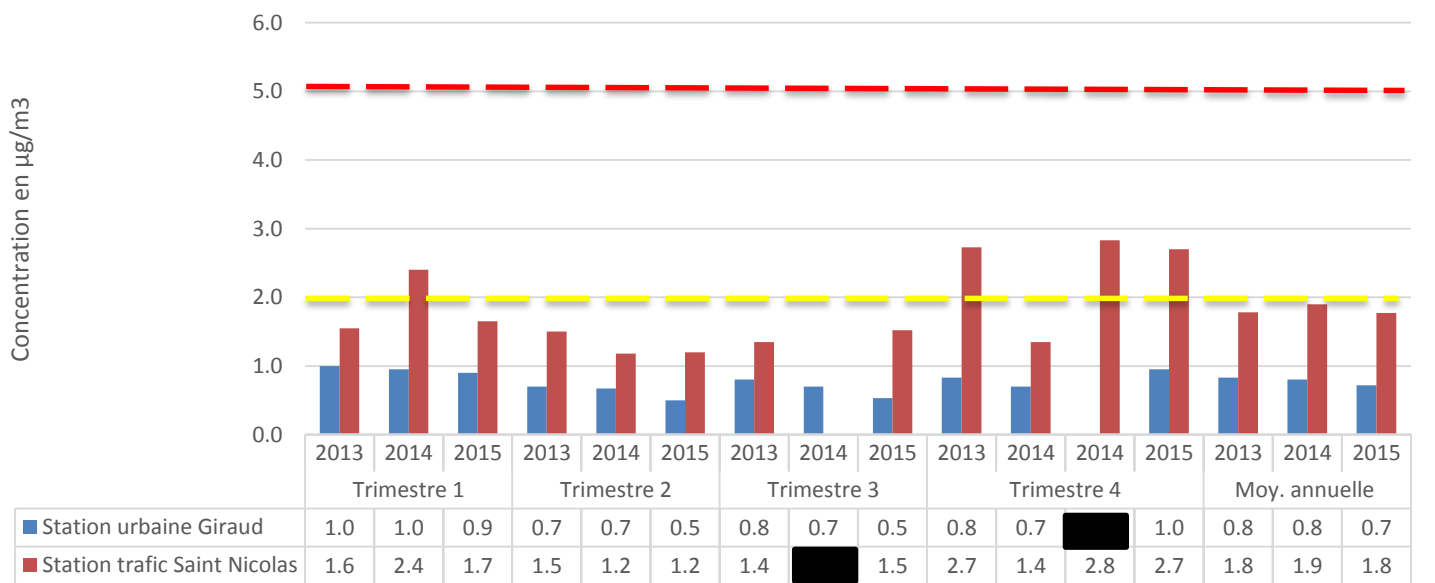
<p><b>Objectif qualité :</b> 2,0 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle civile</p> <p><b>Valeur limite pour la protection de la santé humaine :</b> 5,0 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle civile</p>
---



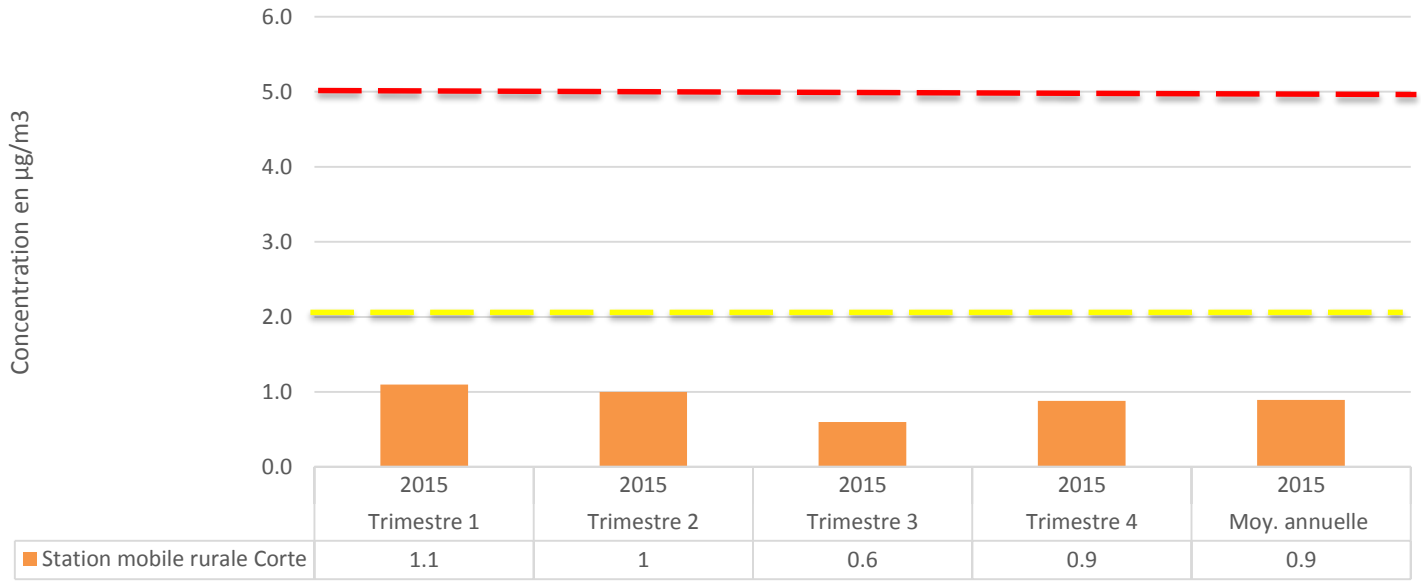
## Evolution trimestrielle des concentrations en benzène mesurées à Ajaccio



## Evolution trimestrielle des concentrations en benzène mesurées à Bastia



## Evolution trimestrielle des concentrations en benzène mesurées à Corte



### Légende :

— — Objectif qualité

— — Valeur limite pour la protection de la santé

### Observations :

Les concentrations annuelles obtenues cette année à Ajaccio et Bastia sont similaires aux années précédentes. En effet, les stations trafics sont toujours supérieures aux stations urbaines et chacune des moyennes annuelles respectent l'objectif qualité fixée par le décret de  $2.0 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . Pour autant cette année les teneurs à Saint Nicolas se sont différenciés de celles de Diamant, permettant ainsi de sélectionner ce dernier pour la poursuite des mesures l'année suivante. De cette manière, seul le site de Bastia (Place Saint Nicolas) et Corte seront surveillés en 2016.